

8. Équivalence et reconnaissance des diplômes

Se référant à la Convention sur la reconnaissance des études et des diplômes relatifs à l'enseignement supérieur dans les États de la région Europe (UNESCO), signée à Paris, le 21 décembre 1979, les deux parties insistent sur l'importance de l'équivalence et de la reconnaissance réciproques des diplômes. Elles se déclarent prêtes à échanger des renseignements sur ces questions.

9. Permis de travail pour les étudiants

Les deux parties conviennent d'encourager leurs responsables respectifs à délivrer des permis pour étudiants afin de permettre à ceux-ci d'accepter des emplois dans le cadre de leur programme d'études.

10. Études canadiennes aux Pays-Bas et études néerlandaises au Canada

La partie néerlandaise apprécierait la création dans une université canadienne d'un centre similaire au centre d'études canadiennes qui existe à l'université d'État de Groningue. Le représentant de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) promet de fournir à l'ambassade des Pays-Bas des renseignements sur les universités qui manifestent un vif intérêt pour les études néerlandaises.

La partie canadienne fait remarquer que les spécialistes néerlandais des questions canadiennes jouent un rôle déterminant pour encourager la collaboration de leurs homologues dans toute l'Europe par l'intermédiaire du groupe de travail européen sur les études canadiennes. Elle espère, en outre, que le réseau européen actuel des études canadiennes pourrait servir de point de départ pour faciliter l'établissement d'une collaboration entre le Canada et l'Union européenne dans son ensemble.

11. Union de la langue néerlandaise

La Nederlandse Taalunie (Union de la langue néerlandaise) est chargée d'encourager l'étude de la langue et de la littérature néerlandaises au Canada. L'Union se charge donc d'organiser des cours d'été de langue et de culture néerlandaises à Breukeler et va offrir deux bourses à des étudiants canadiens. La partie canadienne remercie la délégation néerlandaise de cette offre et le représentant de l'AUCC annonce qu'il va en informer les établissements qui font partie de l'association.